



AUTOBUS DE MONACO

DEMANDE D'UN SUPPORT SANS CONTACT

*Vous souhaitez obtenir, par correspondance, un titre de transport sans contact
que vous chargerez selon vos besoins (multivoyage, abonnement...)
...il vous suffit d'adresser au 22/24 rue du Gabian – Monaco :*

cet imprimé dûment complété,

la copie de votre carte d'identité,

une photo d'identité,

un chèque établie à l'ordre de la CAM,

une enveloppe timbrée à votre adresse.

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance [] [] [] [] [] [] Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

e.mail _____ (facultatif)

ADRESSE _____

CHOIX DE LA FORMULE (*)

(*) cochez l'option retenue

<input type="checkbox"/> MENSUEL [22 €]	<input type="checkbox"/> glissant, rechargeable à bord des autobus
<input type="checkbox"/> TRIMESTRIEL [57 €]	<input type="checkbox"/> glissant, rechargeable à nos bureaux
<input type="checkbox"/> ANNUEL [199 €]	<input type="checkbox"/> glissant, rechargeable à nos bureaux
<input type="checkbox"/> MULTIVOYAGE [10 voyages : 10 €] ■	<input type="checkbox"/> rechargeable à souhait par nombre de 10 voyages

A noter : en cas de perte ou détérioration du support sans contact, un duplicata sera établi contre la somme de 10 €

Signature _____

Ce traitement de données à caractère personnel opéré par la CAM, responsable des traitements, a pour finalité la création d'abonnements, la gestion des données billettiques du réseau urbain de Monaco et la validation des titres de transports des abonnés ainsi que, le cas échéant, la délivrance de la carte azur multimodale. Tous ces renseignements ont un caractère obligatoire pour l'établissement d'une carte personnelle client. Le titulaire de la carte dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. Les demandes relatives à l'exercice de ce droit devront être adressées oralement ou par écrit à l'adresse suivante : 22-24, rue du Gabian – MONACO - réponse écrite ou consultation sur place. Ces informations nominatives sont susceptibles d'être transférées à des tiers :

- la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- nos partenaires de la chartre interopérabilité dès lors que vous ferez l'acquisition d'un titre de transport interopérable.